



**AEF Dépêche n°585397 - Paris, le 17/05/2018 10:00:00**  
**- Enseignement supérieur -**

Compte : reception temps réel - (125406) - 91.160.16.133 - [www.aef.info](http://www.aef.info)

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

## Plusieurs centaines d'enseignants des écoles d'art territoriales demandent une réforme de leur statut

Par **Maïwenn Lamy**

The logo for ANdÉA, with 'AN' in a large serif font, 'd' in a smaller lowercase font, and 'ÉA' in a large serif font.

Près de 300 enseignants d'écoles d'art et de design publiques demandent à l'État de "s'engager financièrement dans le réseau et de financer la réforme de toutes les écoles supérieures d'art et de design, nationales et territoriales", dans une tribune publiée sur le site de l'Andéa, fin avril. Ils dénoncent notamment la différence de traitement entre les enseignants des 35 écoles

d'art publiques territoriales et des 10 écoles nationales. "Pour un seul métier, il doit y avoir un seul statut", écrivent-ils. "Les enseignants des écoles nationales appartiennent à la fonction publique d'État, et ceux des écoles territoriales sont des fonctionnaires territoriaux. Alors que nous délivrons les mêmes diplômes, effectuons le même travail, nous ne percevons pas les mêmes salaires et n'avons pas la même charge de travail", dénonce Loïc Horellou, l'un des auteurs de la tribune et enseignant à Hear.

"Notre statut est issu du système des écoles en régie municipale alors que nos problèmes et nos missions ne sont pas du tout les mêmes : nous faisons de la recherche, de l'enseignement supérieur", détaille Loïc Horellou auprès d'AEF. "Nous avons également peur qu'un jour, on reproche à nos écoles de délivrer des diplômes que les personnels n'ont pas d'habilitation à attribuer", ajoute-t-il.

La tribune propose deux solutions : une "harmonisation des statuts des professeurs des écoles nationales et territoriales" ou "une prise en charge par l'État de l'ensemble des enseignants". "Nous voudrions un système qui permette de pérenniser toutes les écoles et que, dans ce système, les écoles d'art territoriales et nationales soient équivalentes en tout point", détaille Loïc Horellou. "Il y a probablement quelque chose à inventer, pourquoi pas un corps intermédiaire."

Si la tribune insiste sur la mission de "service public" de ces formations qui "maillent et

irriguent les territoires", Loïc Horellou souligne également que le budget des écoles d'art et de design territoriales est actuellement soumis "au bon vouloir des collectivités territoriales". Il ne manque d'ailleurs pas de rappeler que la Haute école d'art de Perpignan, bicentenaire, a fermé sur décision de la municipalité il y a deux ans.

Enfin, "face au développement croissant de l'offre privée" et "aux tarifs exorbitants", les signataires de la tribune estiment que "ces formations de service public méritent une plus grande lisibilité et une plus grande promotion auprès des lycéennes et lycéens".